

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

DFASP 1 – 4^{ème} Année des Etudes de PHARMACIE

*Approuvées par le Conseil de la Faculté du 29 juin 2020
Approuvées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 10 septembre 2020*

1. INSCRIPTIONS – TRANSFERTS – REORIENTATIONS (Hors études Pharmacie)

L'inscription administrative est obligatoire avant le début des enseignements ou des stages.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP1 et DFASP 2 correspondant respectivement aux 4^{ème} et 5^{ème} années d'études).

Une de ces deux années ne peut pas faire l'objet de plus de trois inscriptions sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Président de l'université sur avis du Directeur de l'UFR dispensant les formations pharmaceutiques (article 16 de l'arrêté du 8 avril 2013 modifié).

Ces limitations s'entendent hors période de césure définie par l'article D. 611-13 et suivants du code de l'éducation.

Les demandes de transfert « arrivée » et « départ » ne sont recevables qu'en fin de 5^{ème} année validée en totalité, c'est-à-dire le DFASP validé (120 ECTS acquis).

En cas de réorientation, hors études de Pharmacie, toute UE acquise est capitalisable (ECTS acquis).

2. ORGANISATION des ENSEIGNEMENTS

2.1. REGLES GENERALES et DISPOSITIONS PARTICULIERES

2.1.1. ARCHITECTURE ET PRINCIPES GENERAUX D'ORGANISATION

Chaque diplôme est organisé en semestres, eux-mêmes décomposés en unités d'enseignement (UE).

A chaque UE est affecté un nombre défini de crédits (ECTS).

Un semestre correspondant à un total de 30 crédits, répartis sur l'ensemble des UE qui le constituent.

Une année universitaire se compose de deux semestres : elle correspond un total de 60 crédits (ECTS).

2.1.2. PRINCIPES DE VALIDATION DES ENSEIGNEMENTS CREDITES

Les unités d'enseignement (UE) peuvent être acquises selon deux modalités :

- Par **CAPITALISATION** : lorsque l'UE est validée selon les critères définis dans le règlement d'examen, les crédits associés sont définitivement obtenus.
- Par **COMPENSATION** : lorsque la note obtenue à l'UE est insuffisante, celle-ci peut toutefois être compensée par les notes obtenues à d'autres unités d'enseignement du même semestre. L'UE déficiente est alors déclarée acquise par compensation, les crédits associés sont définitivement obtenus.

2.1.3. DISPOSITIONS PARTICULIERES RELATIVES A L'UFR PHARMACIE POUR LE CURSUS PHARMACEUTIQUE

Compensation entre semestres d'une même année :

Il n'y a pas de compensation entre semestres à l'intérieur d'une même année.

Note seuil (ou note éliminatoire) : Toute note inférieure à 7/20 obtenue à un ou plusieurs UE et/ou éléments constitutifs (ELCO) engendre l'impossibilité de les compenser.

Le premier semestre est un semestre de formation commune de base, comme les années précédentes.

En revanche, pour le 2^{ème} semestre, l'étudiant devra choisir une filière parmi :

- Officine
- Industrie
- Internat

Il existe des :

- **UE fondamentales obligatoires** qui conditionnent la validation du semestre et de l'année.
- **UE de filières obligatoires**, qui sont des UE fondamentales spécifiques de la filière choisie (Officine, Industrie, Internat).
- **UE à choix obligatoires** qui comptent dans la validation du semestre et de l'année. Le choix s'effectue via l'ENT en début de semestre. Chaque étudiant doit impérativement choisir et valider semestriellement le nombre d'UE nécessaires pour l'année d'études concernée. Une affectation sera générée aléatoirement pour les étudiants n'ayant pas procédé à leur choix à la clôture de la campagne.
- **UE obligatoire d'anglais** dispensée au cours de l'année est également à valider pour la filière Industrie.
- **UE libres supplémentaires** inscrites comme supplément au diplôme mais qui ne permettent pas de capitaliser des ECTS et ne conditionnent pas la validation du semestre ni de l'année.
- **UE ou élément constitutif (ELCO) qui rentrent dans le cadre du Service Sanitaire des étudiants en santé.** Ils sont identifiés « SeSa » dans les maquettes.
- **Séances de TP-ED** : la présence des étudiants en TP et aux ED est obligatoire. Toute absence non justifiée et/ou non rattrapée sera sanctionnée par un zéro. Toute absence doit être portée à la connaissance de la scolarité dans les 5 jours qui suivent l'absence. Les étudiants manipulent en binômes ou éventuellement seuls.

Chaque étudiant doit satisfaire à toutes les épreuves écrites, pratiques et orales des éléments constitutifs concernés (ELCO) correspondant à toutes les UE dispensées au cours de chacun des semestres.

2.1.4. DISPOSITIONS PARTICULIERES APPLIQUABLES EN CAS DE CRISE SANITAIRE

L'expérience de l'année 2020 avec l'épidémie de COVID-19 nous amène à prévoir les adaptations nécessaires de MCC pour permettre une évaluation malgré une impossibilité à accueillir les étudiants à la faculté.

Ainsi, lorsqu'une adaptation est proposée pour faire face à une telle situation, elle sera mentionnée en italique et surlignée en jaune et il sera précisé « si crise sanitaire ».

2.2. ENSEIGNEMENTS SE DEROULANT TOUT LE LONG DE L'ANNEE

2.2.1. UE FONDAMENTALE

Le C2i niveau 2 métiers de la Santé (C2i2ms) [EPH4C2i2]

Le module de formation C2i2ms est **un élément obligatoire pour valider la 4^{ème} année (DFASP1)**. Le contrôle des connaissances sera réalisé en contrôle continu par e-learning.

Les étudiants souhaitant obtenir la certification C2i2ms devront, en complément du module de formation obligatoire, valider une formation pratique (travaux individuels et collaboratifs)

2.2.2. Projet d'Orientation Professionnelle (POP) [EPH4POP]

Chaque étudiant doit obligatoirement élaborer un projet d'orientation professionnelle (POP) qui lui permettra de valider le choix de sa filière à la fin du 1^{er} semestre de la 4^{ème} année (DFA SP1).

Ce POP se déroule sur 5 semestres (2^{ème} année, 3^{ème} année et 1^{er} semestre de la 4^{ème} année). Il permettra à chaque étudiant de définir de façon proactive son projet professionnel, avec l'accompagnement d'un tuteur et au moyen d'un dispositif de type portfolio.

Pour cela, l'étudiant devra rencontrer régulièrement son tuteur et il devra réaliser des actions d'orientation parmi une liste proposée. Un retour personnel de l'étudiant sur chaque action d'orientation effectuée sera tracé dans son portfolio.

Chaque année, un point d'étape de ce POP est à valider par l'étudiant :

- Point d'étape en 2^{ème} année = 2 rencontres avec le tuteur + 3 actions d'orientation
- Point d'étape en 3^{ème} année = 2 rencontres avec le tuteur + 5 actions d'orientation dont celle résultant du stage d'initiation en officine de 2^{ème} année
- **Point d'étape au 1^{er} semestre de la 4^{ème} année = 1 rencontre avec le tuteur + 2 actions résultant du stage hospitalier de 3^{ème} année+ Lettre de motivation pour le choix de la filière et CV.**

Le portfolio permettra au tuteur de valider que chaque point d'étape est bien réalisé par l'étudiant.

La validation du point d'étape est nécessaire pour valider l'année.

2.3. SEMESTRE 1

2.3.1. Les UE FONDAMENTALES

Codes APOGEE	Heures Cours	UE - Eléments constitutifs	Nature de l'épreuve		Durée	Note max	ECTS
			Session 1	Session 2			
EPH4UE01	UE41-01 Cardiologie						6
E4EC1CM1	24 h	HTA et insuffisance cardiaque (CM)	Ecrit	Ecrit	1 h	25	
E4EC2CM1	27 h	Angor et maladies thrombo-emboliques (CM)	Ecrit	Ecrit	1 h	25	
E4EC3TE1	9 h	TP – ED Physiologie	Contrôle continu	Ecrit	30 mn	10	
EPH4UE02	UE41-02 Santé publique^{SeSa}						6
E4EC1CM2	18 h	Pathologies sociales (CM)	Ecrit	Ecrit	30 mn	20	
E4EC2CM2	22 h	Santé-Environnement (CM)	Ecrit	Ecrit	30 mn	20	
E4EC3CM2	11 h	Hydrologie (CM)	Ecrit	Ecrit	30 mn	10	
E4EC4TP2	9 h	TP	Contrôle continu	Ecrit	1 h	10	
EPH4UE03	UE41-03 Infectiologie 2^{SeSa}						6
E4EC1CM3	51 h	Infectiologie 2 (CM)	Ecrit	Ecrit	1 h	50	
E4EC2TP3	9 h	TP	Contrôle continu	Ecrit	30 mn	10	
EPH4UE04	UE41-04 Biotechnologies, Biothérapie, Immuno-intervention						6
E4EC1CM4	11,5 h	Biotechnologies (CM 10 h + ED 1,5h)	Ecrit	Ecrit	30 mn	10	
E4EC2CM4	33 h	Biothérapies (CM 30h + ED 3h)	Ecrit	Ecrit	1 h	30	
E4EC3CM4	15,5 h	Immuno-intervention (CM 14h + ED 1,5h)	Ecrit	Ecrit	45 mn	20	
EPH4UE11	UE41-05 Ages extrêmes et fonction de reproduction^{SeSa}						3
E4EC1CM0	30 h	Reproduction, contraception, ménopause (CM 8h+ ED 2h) Grossesse, nouveau-né et nourrisson (CM 5h + ED2h) Appareil locomoteur et vieillissement (CM 11h + ED 2h)	Contrôle continu 3 épreuves /10 chacune	Ecrit	60 mn	30	

2.3.2. Les UE à CHOIX

Chaque étudiant doit obligatoirement valider une des UE proposées. Le choix se fera en ligne via l'ENT pendant les mois d'Août/Septembre de l'année universitaire en cours. Aucun changement d'UE ne sera accepté après la campagne de choix.

Codes APOGEE	Heures de Cours	UE - Eléments constitutifs	Nature de l'épreuve		Durée	Note max	ECTS
			Session 1	Session 2			
EPH4AX02	UE41-02C Initiation à la recherche par une approche pharmacochimique					30	3
EPH4AY02	30 h	Approche pharmaco-chimique, élucidation - Projet de recherche (CM 8 h + TD 4 h + TP18 h)	Rapport écrit + oral	Rapport Ecrit + Oral		30	
EPH4AX03	UE41-03C Gestion des risques dans les industries de santé					30	3
EPH4AY03	30 h	Hygiène dans les industries de santé (CM)	Ecrit	Ecrit	45 mn	30	
EPH4AX04	UE41-04C Marqueurs biochimiques : Actualités, avancées, limites					30	3
EPH4AY04	30 h	Marqueurs biologiques (CM 4h) Synthèse des marqueurs biochimiques existants (CM 16h + ED 6h) Marqueurs innovants (4h)	Contrôle continu	Ecrit	45 mn	30	
EPH4AX07	UE41-05C Stratégie d'étude de la régulation des gènes eucaryotes					30	3
EPH4AY08	18 h	Stratégie d'étude de la régulation des gènes eucaryotes (CM)	Ecrit	Ecrit	45 mn	20	
EPH4AY09	12 h	TP	Contrôle continu	Ecrit	30 mn	10	
EPH4AX08	UE41-06C Micro nutrition					30	3
EPH4AY10	20h	Micro nutrition : rôles biologiques et fonctionnels (CM)	Ecrit	Ecrit <i>Rapport écrit*</i>	30 mn	20	
EPH4AY11	10h	ED	Contrôle continu	Ecrit <i>Rapport écrit*</i>	30 mn	10	
EPH4AX09	UE41-07C Exercices Internat 1					30	3
EPH4AY12	30 h	Section 1, 2 et 5	Ecrit 3 épreuves/10	Ecrit	1 h	30	
EPH4AX11	UE41-08C Développement non clinique du médicament : aspects pharmaco-tox					30	3
EPH4AY13	15h	Stratégies en R& D pharmaceutique, expérimentation animale & DM-PK non clinique, considérations éthiques (CM13h-ED2h)	Ecrit	Ecrit	45 mn	15	
EPH4AY14	15h	Etudes de Safety en R&D non clinique : aspects réglementaires et techniques (CM)	Ecrit	Ecrit	45 mn	15	
EPH4AX12	UE41-09C R&D pharmaceutique et outils numériques					30	3
EPH4AY15	30h	Applications des outils numériques en R&D pharmaceutique non-clinique et clinique (CM6h – ED 4h-TP20h)	Rapport écrit/oral			30	

**si crise sanitaire*

Les étudiants doublant ayant validé l'UE 41-01C Développement non clinique du médicament antérieurement à 2018-2019 en conservent le bénéfice et les ECTS associés. Les notes et les résultats sont reportés dans l'UE 41-08C Développement non clinique du médicament : aspect pharmaco-tox.

2.3.3. Choix des filières et jury d'orientation professionnelle

- Vœux des filières : C'est à partir du semestre 2 de la 4^{ème} année que l'étudiant s'oriente dans une filière. Pour cela, il doit dans un premier temps, déposer dans le portfolio de son POP (Projet d'Orientation Professionnelle), un CV et une lettre de motivation au plus tard le 15 octobre, puis procéder à son choix durant la campagne numérique des choix de la filière et des UE (cf paragraphe 2.4 SEMESTRE 2 choix de la filière et des UE).
- Le jury d'orientation professionnelle : Le jury est composé des responsables de chaque filière, et à minima d'un pharmacien en exercice. Ce jury a vocation à émettre un avis sur le choix d'orientation de l'étudiant.

Ce jury se réunit deux fois par an.

- Une 1^{ère} fois au cours du 1^{er} semestre, en novembre, et donne un avis sur le choix de filière émis par chaque étudiant, au plus tard le 31 décembre de l'année. Un avis réservé est motivé. Il peut être assorti de recommandations.

- Une 2^{ème} fois à la fin du 2^{ème} semestre et avant la délibération finale de l'année, pour :
- se re-prononcer sur les avis réservés donnés lors de la 1^{ère} commission
- statuer sur les demandes de changements de filières.

Le jury statue définitivement sur le choix de filière de l'étudiant.

2.4. SEMESTRE 2

Le semestre 2 est constitué de :

- 4 UE fondamentales
- 2 UE obligatoires de filière (3 pour la filière Internat)
- 1 UE à choix de filière
- le stage d'application de deux semaines en Officine
- le Certificat de Synthèse Pharmaceutique (CSP)

Choix de la filière et des UE

Le choix de la filière et des UE sera réalisé en ligne via l'ENT pendant le mois de janvier de l'année universitaire en cours.

Aucun changement de filière et d'UE à choix ne seront acceptés après la campagne de choix. Une affectation sera générée aléatoirement pour les étudiants n'ayant pas procédé à leur choix à la clôture de la campagne.

2.4.1. Les UE FONDAMENTALES (toutes filières)

Codes APOGEE	Heures de Cours	UE – Eléments constitutifs	Nature de l'épreuve		Durée Epreuve	Note max	ECTS
			Session 1	Session 2			
EPH4UE06		UE42-01 Préparation à la prise de fonction hospitalière				60	6
E4EC1CM6	50 h	Préparation à la prise de fonction hospitalière (CM)	Ecrit		1 h 30	60	
EPH4UE07		UE42-02 Le pharmacien et l'éducation thérapeutique du patient^{SeSa}				30	3
E4EC1CM7	40 h	Education thérapeutique du patient (CM)	Ecrit		45 mn	30	

EPH4UE10	UE42-03 TP coordonnés				30	3
E4EC1TP0	30 h	TP coordonnés	Rapport écrit et/ou Oral	Rapport écrit et/ou Oral	30	
EPH4UE12	UE42-04 Biopharmacie - Maîtrise d'un système de qualité				30	3
E4E1CM12	20 h	Biopharmacie (CM)	Ecrit	30 mn	20	
E4E2CM12	10 h	Maîtrise d'un système qualité (CM)	Ecrit	30 mn	10	

Les étudiants doublant ayant validé l'UE42-05, en conservent le bénéfice et les ECTS associés. Les notes et résultats sont reportés dans l'UE42-04.

REMARQUE : Choix des TP coordonnés de DFA-SP1 (4^{ème} année)

Le choix des TP coordonnés s'effectuera par ordre de mérite établi à partir des résultats de la 1^{ère} session de 3^{ème} année :

- 1 - Les étudiants primants
- 2 - Les étudiants doublants
- 3- Les étudiants en reprise d'études
- 4- Les étudiants en transfert entrant

Une affectation sera générée aléatoirement pour les étudiants n'ayant pas procédé à leur choix à la clôture de la campagne.

Attestation de formation à l'éducation thérapeutique

Pour obtenir une telle attestation en complément de la validation de l'UE 42-02 « le pharmacien et l'éducation thérapeutique », les étudiants devront avoir validé avec une note \geq 10/20 et avoir été présents aux enseignements (2 absences maximum sont tolérées). De ce fait, la présence sera contrôlée lors des enseignements de cette UE 42-02.

2.4.2 – STAGE OBLIGATOIRE d'APPLICATION en OFFICINE [EPH4STG]

Le stage d'application de deux semaines continues en Officine est obligatoire et réalisé aux dates prévues, sur un lieu de stage agréé. Le rapport de stage, évalué par le Maître de stage et validé par un jury composé d'enseignants de la faculté, est à remettre informatiquement sur l'ENT et au plus tard dans les deux semaines qui suivent la fin du stage.

La fiche d'évaluation du lieu de stage et la fiche de validation de stage signée par le Maître de stage doivent être rendues à la scolarité dans les mêmes délais et sous format papier.

En cas de non validation du rapport de stage, l'étudiant réalisera un nouveau rapport de stage qui devra être rendu 1 mois avant la date de délibération du jury d'année.

En cas de non validation du stage d'application, l'étudiant effectuera un nouveau stage dans une autre officine avant la date de délibération du jury d'année.

2.4.3. Le CERTIFICAT DE SYNTHÈSE PHARMACEUTIQUE (CSP) [EPH4CSP1]

Le programme de l'examen du CSP porte sur les enseignements de la formation commune de base des études pharmaceutiques : 2^{ème} année, 3^{ème} année et 4^{ème} année (1^{er} semestre).

L'examen est un oral de 10 minutes avec préparation préalable de 20 minutes.

L'évaluation s'opère par l'attribution du niveau A, B, C, D ou E. Les niveaux A, B et C confèrent la validation du CSP ; les niveaux D et E ne le valident pas.

En cas d'ajournement à la première session, le candidat doit se présenter à la seconde session.

La première session a lieu en janvier et la seconde en février de l'année universitaire en cours. Un étudiant qui ne valide pas le CSP en 4^{ème} année pourra passer en 5^{ème} année (DFASP 2) mais devra présenter à nouveau le CSP (1^{ère} session voire 2^{ème} session) pendant sa 5^{ème} année).

2.4.4. UE DE FILIERES (REPARTITION des UE par FILIERE)

FILIERE OFFICINE

Le semestre 2 est constitué de

- 4 UE fondamentales (15 ECTS)
- 2 UE de filière officine (12 ECTS)
- 1 UE à choix, de filière officine (3 ECTS)

1 - Les UE de FILIERE OFFICINE OBLIGATOIRES

Codes APOGEE	Heures de Cours	UE – Eléments constitutifs	Nature Epreuve		Durée Epreuve	Note max	ECTS
			Session 1	Session 2			
EPH4F1U1	UE42-OFF01 Conseil à l'officine 1					60	6
EPH4F1V1	60 h	Conseil à l'officine 1 (CM 40h + ED 20h)	Contrôle continu	Oral		60	
EPH4F1U2	UE42-OFF02 Conseil à l'officine 2					60	6
EPH4F1V2	60 h	Conseil à l'officine 2 (CM 54h + ED 6h)	Ecrit	Oral	45 mn	60	

2 – Les UE de FILIERE OFFICINE à CHOIX

Codes APOGEE	Heures de Cours	UE – Eléments constitutifs	Nature Epreuve		Durée Epreuve	Note max	ECTS
			Session 1	Session 2			
EPH4F1X1	UE42-OFF01C Botanique pratique à l'officine					30	3
EPH4F1Y1	18 h	Botanique pratique à l'officine (CM)	Ecrit	Ecrit	45 mn	15	
EPH4F1Y2	12 h	ED	Contrôle continu	exam TP <i>Ecrit*</i>		15	
EPH4F1X2	UE42-OFF02C Pharmacie vétérinaire et zoologie à l'officine					30	3
EPH4F1Y3	26 h	Pharmacie vétérinaire et zoologie à l'officine (CM)	Ecrit	Ecrit	45 mn	20	
EPH4F1Y4	4 h	TP-ED	Contrôle continu	Ecrit	30 mn	10	

**si crise sanitaire*

FILIERE INDUSTRIE

Conditions d'accès :

L'étudiant(e) déposera en plus, son projet professionnel au service de la scolarité avant le 31 Octobre de l'année universitaire en cours. Au vu de ce projet, et après un entretien de motivation, le jury d'orientation professionnelle émettra un avis sur l'opportunité pour l'étudiant(e) d'intégrer cette filière. L'entretien devant ce jury aura lieu courant novembre.

Caractère obligatoire des enseignements :

Les enseignements de la filière industrie sont obligatoires. De ce fait, la présence sera contrôlée lors des enseignements. Il est toléré :

- 3 absences pour une UE de 60h
- 2 absences pour une UE de 30h

Un étudiant qui aura dépassé ce seuil d'absences tolérées pour une UE, ne sera pas autorisé à se présenter à la 1^{ère} session de l'examen de l'UE concernée et pour laquelle il aura la note de 0. L'étudiant se présentera à la 2^{ème} session.

Le semestre 2 est constitué de

- 4 UE fondamentales (15 ECTS)
- 2 UE de filière industrie (9 ECTS)
- 1 UE à choix de filière industrie (3 ECTS)
- L'UE d'anglais (3 ECTS)

1 – LES UE de FILIERE INDUSTRIE OBLIGATOIRES

Codes APOGEE	Heures de Cours	UE – Eléments constitutifs	Nature Epreuve		Durée Epreuve	Note max	ECTS
			Session 1	Session 2			
EPH4F2U1	UE42-IND01 Recherche, développement et enregistrement du médicament – Démarche qualité					60	5
EPH4F2V1	32 h	Développement pharmaceutique et non clinique	Ecrit		45 mn	30	
EPH4F2V2	28 h	Développement clinique et qualité	Ecrit		45 mn	30	
EPH4F2U2	UE42-IND02 Statistiques, Gestion et Ressources humaines					60	4
EPH4F2V3	20 h	Statistiques (CM 10h + ED 10h)	Ecrit		30 mn	20	
EPH4F2V4	40 h	Gestion et ressources humaines, comptabilité, droit du travail	Ecrit		45 mn	40	

2 – LES UE de FILIERE INDUSTRIE à CHOIX

Codes APOGEE	Heures de Cours	UE – Eléments constitutifs	Nature de l'épreuve		Durée Epreuve	Note max	ECTS
			Session 1	Session 2			
EPH4F2X5	UE42-IND02C Séminaire IAE (Aix)					30	3
EPH4F2Y7		Séminaire International IAE Cycle de conférences en anglais (3 x 8h= CM) obligatoires + TPE (6h) <i>Les évaluations sont organisées par l'IAE</i>	Contrôle continu + Oral	Contrôle continu portant sur le suivi d'un nouveau cycle de conférences		30	
EPH4F2X6	UE42-IND03C Développement industriel dans le domaine du Diagnostic in vitro					30	3
EPH4F2Y8	30	Développement et Diagnostic <i>in vitro</i> (CM)	Ecrit + Oral	Ecrit	45 min	30	
EPH4F2X7	UE42-IND04C Stratégie de développement des médicaments et des cosmétiques, mise en situation industrielle					30	3
EPH4F2Y9	30 h	Stratégie de développement des médicaments et des cosmétiques (CM 6h + TD 5h + 15h TP + 4h TPE)	Ecrit + Oral	Ecrit	30 mn	30	
EPH4F2X8	UE42-IND05C Veille réglementaire et utilisation des références réglementaires des produits de santé					30	3
EPH4F2Y1	30 h	Développement & réglementation des médicaments	Ecrit + Oral	Oral	45 mn	30	

Les étudiants doublant ayant validé UE42-IND01C Développement pharmaceutique clinique et non clinique et réglementation pour des médicaments particuliers antérieurement à 2018-2019 en conservent le bénéfice et les ECTS associés. Les notes et résultats sont reportés dans l'UE42-IND05C.

Les étudiants doublant ayant validé l'UEI 03 développement pharmacotechnique dans un laboratoire pharmaceutique, antérieurement à 2017-2018 en conservent le bénéfice et les ECTS associés. Les notes et résultats sont reportés dans l'UE42-IND04C.

3 - L'UE d'ANGLAIS [EPH4ANG] [3 ECTS]

Il s'agit d'un enseignement de 30 heures d'anglais essentiellement centré sur l'oral à travers des sujets pertinents pour la future carrière des étudiants en industrie pharmaceutique et la préparation du TOEIC.

L'UE est validée et les ECTS correspondants crédités, par l'obtention de 10 sur 20 au contrôle continu.

En cas de non validation, à la première session, l'étudiant devra passer une épreuve écrite d'une durée de 1h30, qui prendra la forme de questions rédactionnelles ainsi que de questions de compréhension de texte-

Les étudiants titulaires du TOEIC depuis moins de 2 ans (score supérieur ou égal à 750 points) sont dispensés de cet enseignement d'anglais sur présentation d'une attestation et obtiennent la validation de cet enseignement.

FILIERE INTERNAT

Le semestre 2 est constitué de

- 4 UE fondamentales (15 ECTS)
- 3 UE de filière internat (12 ECTS)
- 1 UE à choix de filière Internat (3 ECTS)

1– Les UE de FILIERE OBLIGATOIRES

Codes APOGEE	Heures de Cours	UE – Eléments constitutifs	Nature Epreuve		Durée Epreuve	Note max	ECTS
			Session 1	Session 2			
EPH4F3U1	UE42-INT01 INTERNAT SECTION 3 : Sciences de la santé publique et de l'environnement, SECTION 5 : Sciences du médicament					60	5
EPH4F3V1	60 h	PK/PD, Galénique, toxicologie, épidémiologie (CM 24 h) Médicaments des grandes pathologies (CM 27 h) Hémato-immuno-intervention (CM 9 h)	Ecrit 3 épreuves /20 chacune		1h30	60	
EPH4F3U2	UE42-INT02 INTERNAT SECTION 4 : Biologie					60	5
EPH4F3V2	60 h	Infectiologie (CM 22 h) Hématologie / immunologie (CM 22 h) Biochimie (CM 16 h)	Ecrit 3 épreuves/20 chacune (cas 1-cas 2-cas 3)		1h30	60	
EPH4F3U3	UE42-INT03 EXERCICES INTERNAT 2 : SECTION 1 ET 5					30	2
EPH4F3V3	30 h	Statistiques, chimie organique (ED 10 h) Chimie analytique (ED 20 h)	Ecrit		45 min	30	

2 – Les UE de FILIERE à CHOIX

Codes APOGEE	Heures de Cours	UE – Eléments constitutifs	Nature Epreuve		Durée Epreuve	Note max	ECTS
			Session 1	Session 2			
EPH4F3X1	UE42-INT01C INTERNAT SECTION 2 : Sciences de la vie					30	3
EPH4F3Y1	30 h	Physio/pharmaco, biochimie/ biologie moléculaire, immunologie/hématologie (ED 30 h)	Ecrit		45 mn	30	

Les étudiants doublant ayant validé les UE suivantes en conservant l'acquisition et les ECTS correspondants :

- UE MF 02 Variabilité thérapeutique (supprimée en 2015-2016)
- UE MF 01 Nutrithérapie et prévention des pathologies nutritionnelles (supprimée en 2018-2019)
- UE MF 03 – Biotechnologie et santé (supprimée en 2018-2019)
- UE MF 05 – Interactions protéines-médicaments (supprimée en 2018-2019).
- UE42-MF01C Qualité dans les industries de santé (suspendue en 2020-2021)

3. ORGANISATION des EXAMENS – VALIDATION

Deux sessions d'examens sont organisées pour chaque semestre.

Les examens des UE de filière et des UE à choix peuvent avoir lieu pendant les séances d'enseignement ou à l'issue de celles-ci.

Pour tous les types d'UE (fondamentale, à choix, de filière) et pour les deux sessions, les épreuves écrites peuvent se présenter sous forme de questions rédactionnelles, de Questions Choix Multiples (QCM), de Questions Réponses Ouvertes Courtes (QROC), de cas cliniques ou de dossiers biologiques.

Les seuls modèles de calculatrices autorisées sont :

CASIO FX 92 COLLEGE 2D et 2D+

HP 30 S

SHARP EL-531 RH et VH

TI-30 X IIB et B MULTIVIEW TM

TI-36 X II

A l'issue de la première session, la note de chaque UE est égale à la moyenne des notes obtenues aux ELCO. Pour toute UE non validée ou non compensée, les ELCO dont la note est inférieure à 10/20 devront être repassés en seconde session.

A l'issue de la seconde session, la note de chaque UE est égale à la moyenne des notes obtenues aux ELCO acquises lors de la première session et des notes obtenues aux ELCO de la seconde session.

3.1. CRITERES DE VALIDATION DES CONNAISSANCES des ELCO, UE, SEMESTRE

NIVEAU ENSEIGNEMENT	VALIDATION	CONDITIONS DE VALIDATION
ELCO	Validé	Si note ELCO $\geq 10/20$
ELCO	Compensation entre ELCO à l'intérieur d'une même UE	Si note ELCO $\geq 7/20$ et note UE $\geq 10/20$
UE	acquise par capitalisation	Si note UE $\geq 10/20$ et note à chaque ELCO $\geq 7/20$
UE	compensation entre elles à l'intérieur d'un même semestre	Si note UE $\geq 7/20$ et note à chaque ELCO $\geq 7/20$ et note Semestre $\geq 10/20$
SEMESTRE	Validé par capitalisation	Si note Semestre $\geq 10/20$ et acquisition de chaque UE (par capitalisation ou compensation)
SEMESTRE	Pas de compensation entre semestres d'une même année	

3.2. VALIDATION de l'ANNEE

NIVEAU ENSEIGNEMENT	VALIDATION	CONDITIONS DE VALIDATION
ANNEE	Admis	Si note de l'Année $\geq 10/20$ et note de chaque Semestre $\geq 10/20$ sans note éliminatoire et validation d'enseignements annuels spécifiques à chaque année

Le premier semestre est acquis si :

- les **6** UE (5 fondamentales + 1 à choix) sont validées ou compensées.

Le deuxième semestre est acquis uniquement :

- Pour la **filière officine** : si les 4 UE fondamentales + les 2 UE obligatoires de filière + l'UE à choix de filière sont validées ou compensées.

- Pour la **filière Industrie** : si les 4 UE fondamentales + les 2 UE obligatoires de filière + l'UE à choix de filière sont validées ou compensées + l'UE d'anglais validée.

- Pour la **filière internat** : si les 4 UE fondamentales + les 3 UE de filière + l'UE à choix de filière sont validées ou compensées.

Le stage d'application en officine est validé.

Etudiants doublant :

Pour toute UE non validée ou non compensée, tous les ELCO devront être repassés.

Pour un même semestre, une moyenne entre les notes des UE repassées et des UE acquises antérieurement sera effectuée.

Les notes de TP d'au moins 12/20 acquises antérieurement pourront être conservées, pour une durée de deux années, après accord de l'enseignant coordonnateur.

Les Stages validés restent acquis

Cas particulier du contrat pédagogique

Un étudiant ayant au moins 11/20 de moyenne générale sur l'année, mais qui serait amené à redoubler pour maximum 2 UE non acquises peut solliciter un contrat pédagogique auprès du doyen.

Toutefois, tout étudiant répondant aux 2 conditions cumulatives mais qui aurait été absent lors des examens terminaux de 1^{ère} et/ou de 2^{ème} session ne pourrait se voir accorder le contrat pédagogique.

L'objectif d'un tel contrat est de permettre à l'étudiant de suivre et présenter les examens par anticipation, d'UE de 5^{ème} année (dans un maximum de 3 UE par semestre selon la filière).

Le périmètre de ce contrat sera défini par la commission pédagogique de la faculté de pharmacie, en lien avec l'étudiant.

Le principe de compensation ne s'applique pas au contrat pédagogique. Pour acquérir l'UE de 5^{ème} année l'étudiant devra avoir obtenu la moyenne sans note éliminatoire aux ELCO qui la compose. En cas de non acquisition de l'UE de 5^{ème} année à la 1^{ère} session, la 2^{ème} session reste de droit.

Les notes de TP d'au moins 12/20 acquises dans les UE du contrat pédagogique pourront être conservées, pour une durée de deux années, après accord de l'enseignant coordonnateur.

4. CHANGEMENT de FILIERE en 5^{ème} Année

Une demande écrite accompagnée de l'avis des enseignants responsables de la filière souhaitée devra être déposée à la scolarité au plus tard le 10 juillet de l'année en cours.

5. UE LIBRES SUPPLEMENTAIRES

Une UE libre n'intervient pas dans la validation de l'année. Néanmoins, elle sera prise en compte sur le relevé de notes de l'année en tant que UE libre supplémentaire, sans attribution d'ECTS

5.1. – UE4-01LS Stage de découverte du monde du travail [EPH4ST01] :

Ce stage, d'une durée minimale d'un mois, sera effectué dans le domaine de la santé (hors officine).

5.2. - UE4-02LS Stage de recherche [EPH4ST02] :

Ce stage d'une durée minimale d'un mois, doit être effectué dans le laboratoire public d'une équipe de recherche.

6. BONUS

Chaque étudiant ne peut bénéficier que d'un seul bonus par semestre. Un bonus correspond à 0,5 pour 20 points (soit 7,5 points par semestre). Le bonus s'ajoute au nombre total de points du semestre et permet de compenser une ou plusieurs UE.

En cas d'ajournement à la première session, les bonus restent acquis pour la deuxième session.

En cas de redoublement, le bonus n'est pas conservé.

Bonus sport AMU : 10 séances dans le semestre (liste arrêtée par le service des sports).

Bonus engagement AMU : Différents bonus permettent d'attester d'un engagement AMU, au sein de la Faculté de Pharmacie :

- **Bonus Elu Etudiant** : Les points bonus sont accordés pour les élus au Conseil d'UFR et/ou Conseil d'Administration de l'Université ou au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire de l'UFR et/ou Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université s'ils siègent dans au moins 90% des séances.

- **Bonus Association de la Fondation Etudiante pour la Ville** : Les points sont accordés aux étudiants recensés comme bénévoles dans le cadre des missions de l'AFEV, sur présentation de l'attestation délivrée par l'association.

- **Bonus Tutorat Etudiant** : Les points sont accordés aux étudiants engagés dans le soutien des étudiants en PACES, pour la préparation au concours, sur présentation d'un justificatif délivré par le président de l'Association du Tutorat Associatif Marseillais (TAM) du campus Santé.

Autres bonus : à côté des bonus précédents pour lesquels les étudiants de la faculté de pharmacie sont régulièrement concernés, toute demande particulière rentrant dans le cadre du socle commun des bonus, validé par la CFVU d'AMU, sera prise en compte dans la mesure où l'évaluation de la réalisation de l'activité justifiant le bonus, le permettra.

<https://www.univ-amu.fr/system/files/2020-06/Socle%20commun%20des%20bonus%20approuv%C3%A9%20CFVU%202020%2006%2018.pdf>

7. CHOIX du STAGE HOSPITALIER de 5^{ème} ANNEE

A l'issue de la 4^{ème} année, l'étudiant doit choisir 1 stage (filière internat et filière industrie) ou 2 stages (filière officine) hospitalier(s) pour la 5^{ème} année.

Le choix du 1er stage (filières Officine et Industrie) s'effectue à l'issue des résultats de la 2^{ème} session de 4^{ème} année.

Le choix du 1^{er} stage pour la filière Internat et du 2^{ème} stage pour la filière Officine s'effectuera pendant la 5^{ème} année (DFASP2).

Modalités du choix :

Le choix des stages s'effectue selon l'ordre de mérite basé sur la moyenne résultant des deux notes suivantes :

- note de l'année obtenue à la 1ere session
- note obtenue à l'UE42-01 « Préparation à la prise de fonction hospitalière » à la 1ere session

1. Les étudiants de 4^{ème} année primant et doublant ainsi que les étudiants doublant de 5^{ème} année n'ayant pas validé le stage, sont classés ensemble selon ce principe

Viennent ensuite :

2. Les étudiants entrant directement en 5^{ème} année, classés entre eux par ordre alphabétique
3. Les étudiants en reprise d'études classés entre eux, par ordre alphabétique

Campagnes des vœux et désistement

Il y a deux campagnes par an.

- La 1^{ère} campagne se déroule par l'ENT sur l'application des choix de stage, au printemps et au plus tard en juin/juillet précédant l'entrée en 5^{ème}. Cette 1^{ère} campagne concerne les stages effectués de septembre à février (filières officine et industrie)
- La 2^{ème} campagne se déroule par l'ENT sur l'application des choix de stage en janvier de l'année universitaire. Cette 2^{ème} campagne concerne les stages effectués de mars à août (filière officine et internat)

8. ACCES A DIFFRENTS MASTERS (de l'université ou hors université)

L'étudiant devra se rapprocher du responsable du master. Celui-ci appréciera la convergence entre les études de pharmacie et le domaine du master et pourra alors le conseiller sur la probabilité plus ou moins grande de la décision de la commission pédagogique, en vue d'intégrer le M2 directement ou non.

La validation du DFASP1 (4^{ème} année du cursus) permettra à l'étudiant de se voir délivrer, sur demande écrite, une attestation de niveau master 1 (60 ECTS).